



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le sixième jour du mois de février deux mille vingt-cinq, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire, Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

Note: la réunion débute avec un léger retard.

25-02-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le vote est demandé pour l'ajout de l'item 6.2 concernant la nomination de la Vice-Présidence :

Il est voté contre de la part M. Jocelyne Bates, il est voté pour de la part M. Frédéric Galantai et tranché « pour » de la part du Président M. Jean-Claude Broyer et résolu :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie par la majorité, adopte l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout de 2 items au varia défini comme suit : 6.1- Délégation a G.S. autorisant des transactions bancaires pour les besoins de la Régie, et 6.2 – Nomination a la Vice-Présidence :

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 16 janvier 2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie au 28 janvier 2025.
- 5.- Présentation du rapport d'Aquatech de décembre 2024.
- 6.1- Délégation a G.S. d'autoriser les transactions sur les E.T. à la C.P.D
- 6.2- Nomination à la Vice-Présidence.
- 7.- Question du public.
- 8.- Levée de l'assemblée.

25-02-12

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 16 JANVIER 2025.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 janvier 2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

APPROBATION DES COMPTES A PAYER.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 582,831.92 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 4,786,65 \$ pour un montant total de 567,618.57 \$.

25-02-14

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 janvier 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-02-15

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE DECEMBRE 2024.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de décembre 2024 et le Conseil d'administration en prend connaissance

25-02-16

DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL M. GILBERT SAMSON DE L'AUTORISATION A TRANSIGER SEUL LES CERTIFICATS DE DÉPÔTS A TERMES POUVANT ETRE INSCRIT SUR LES 3 COMPTES DE LA RAEBL A LA CAISSE DESJARDINS DE LA PRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepinet résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le directeur général M. Gilbert Samson à transiger seul les opérations d'achats et de ventes des certificats de dépôts à termes sur les 3 comptes bancaires de la RAEBL enregistrés à la caisse Desjardins de La Prairie et d'effectuer les virements entre ces 3 comptes

25-02-17

NOMINATION A LA VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Le vote est demandé concernant la nomination de la Vice-Présidence : M. Jean-Michel Pepin propose sa candidature qui est appuyé par M. Jocelyne Bates, M. Normand Dyotte propose sa candidature qui est appuyé par M. Frédéric Galantai; et il tranché de la part du Président M. Jean-Claude Broyer « pour » la candidature de M. Dyotte et résolu :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie par la majorité, procède à la nomination de M. Normand Dyotte Maire de la Ville de Candiac, à titre de Vice-président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

QUE M. Jean-Claude Boyer, Président ou M. Normand Dyotte, Vice-président et Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, les chèques sur les 3 comptes de banque ouverts à la Caisse Populaire de La Prairie.



No de résolution
ou annotation
25-02-18

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

QUESTION DU PUBLIC.

M. Caron pose diverses questions concernant le réseau d'égout de La Prairie suivi de M. Vachon.

25-02-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1858